

PROCESSUS DE REVISION DU CODE DE CLASSIFICATION DES ATHLETES DE L'IPC 2015

Version 3

Mars 2023

CONTENU

Historique des versions	3
Contexte	4
Dispositions pertinentes du Code de classification des athlètes de l'IPC 2015	54
Processus	5
Équipe de rédaction du code et sous-groupes de soutien	7
Classification et avenir	11

HISTORIQUE DES VERSIONS

- 1. Mars 2021
 - Version originale
- 2. Mai 2022
 - Mise à jour de la section : Processus délais prévus
 - Mise à jour de la section : Équipe de rédaction du Code et sousgroupes de soutien - membres de l'équipe
- 3. Mars 2023
 - Mise à jour de la section : Équipe de rédaction du Code et sousgroupes de soutien - membres de l'équipe

CONTEXTE

- 1. La classification dans les sports Paralympiques remplit deux fonctions essentielles pour soutenir la réalisation de la mission de l'IPC : (1) elle définit qui est éligible pour concourir dans les sports Paralympiques et, par conséquent, qui a la possibilité d'atteindre l'objectif de devenir un athlète Paralympique ; et (2) elle regroupe les athlètes dans des classes sportives qui visent à garantir que l'impact d'un handicap soit minimisé et que ce soit l'excellence sportive qui détermine l'athlète ou l'équipe qui sera finalement victorieuse.
- 2. Conformément au plan stratégique de l'IPC, alors que le Mouvement Paralympique continue à évoluer, il est important de renforcer l'efficacité du Mouvement à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne la classification. La précédente révision du Code de classification des athlètes de l'IPC a été initiée en 2013. Depuis lors, grâce à la mise en œuvre du Code de classification des athlètes de l'IPC 2015 et aux commentaires des membres, l'IPC a identifié des possibilités d'amélioration, de développement et d'harmonisation supplémentaires. Suite à l'engagement du président de l'IPC lors de l'Assemblée Générale de 2019, le Conseil d'administration de l'IPC souhaite donc initier et diriger une révision du Code de classification des athlètes de l'IPC de 2015 et des Normes internationales qui l'accompagnent. Cette révision tiendra compte des enseignements tirés du processus de révision de la gouvernance de l'IPC et du processus de révision du Code 2021 de l'AMA (par exemple, en ce qui concerne la structure et l'approche).

DISPOSITIONS PERTINENTES DU CODE DE CLASSIFICATION DES ATHLETES DE L'IPC 2015

13.3 Modifications du code

- 13.3.1 Le Conseil d'administration de l'IPC sera chargé de superviser l'évolution et le développement du Code. Les athlètes et les signataires seront invités à participer à ce processus.
- 13.3.2 Le Code et les Normes internationales peuvent être révisés régulièrement, notamment après les Jeux Paralympiques d'été et d'hiver.
- 13.3.3 La commission de classification de l'IPC, à la demande du Conseil d'administration de l'IPC, initie des propositions d'amendements au Code. Elle doit s'assurer qu'un processus consultatif est en place pour recevoir et répondre aux recommandations, et pour faciliter l'examen et le retour d'information des athlètes, des signataires et des autres parties.
- 13.3.4 Les amendements au Code doivent, après une consultation appropriée, être approuvés par l'Assemblée Générale de l'IPC. Les amendements aux Normes internationales doivent, après une consultation appropriée, être approuvés par le Conseil d'administration de l'IPC.
- 13.3.5 L'IPC doit mettre en œuvre tout amendement au Code dans l'année qui suit l'approbation par son Assemblée Générale.

Le Code de classification des athlètes 2015 de l'IPC peut être consulté en utilisant le <u>lien</u> suivant.

PROCESSUS

3. Suite aux échanges officiels préliminaires dans la seconde moitié de 2020, le Conseil d'administration de l'IPC a officiellement approuvé et lancé la révision du Code de classification des athlètes 2015 de l'IPC le 25 janvier 2021. Le processus et les échéances prévues sont présentés dans le tableau cidessous. Ils sont fondés sur les enseignements tirés de l'examen de la gouvernance de l'IPC, de l'examen du Code 2021 de l'AMA et de l'examen précédent du Code de classification des athlètes de l'IPC. Une réflexion approfondie a été menée afin de s'assurer qu'un temps approprié soit prévu pour le retour, la discussion et l'analyse par les membres (en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un domaine complexe, avec de multiples documents de connexion à examiner).

Tableau 1. Processus d'examen des codes - Calendrier prévu		
Date	Événement	
De février à mars 2021	Nomination et réunion(s) de l'équipe de rédaction du Code et des sous-groupes.	

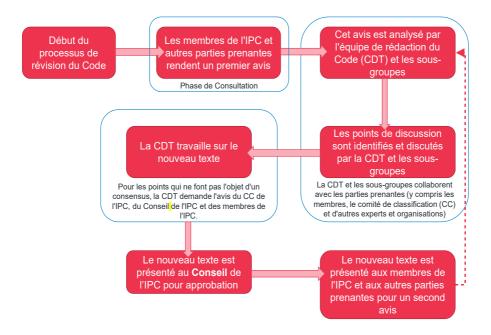
Tableau 1. Processus d'examen	des codes - Calendrier prévu	
Date	Événement	
D'avril au 24 août 2021	Consultation de la phase 1. Tous les retours seront publiés sur le site Internet de l'IPC <u>sans</u> être anonymisés.	
Du 24 août au 5 septembre 2021	Jeux Paralympiques d'été Tokyo 2020	
D'octobre à décembre 2021	Phase 1 : analyse du retour d'information et rédaction.	
Décembre 2021	Assemblée Générale de l'IPC (AG élective).	
De janvier à juin 2022	Phase 1 : analyse du retour d'information et rédaction.	
Du 4 au 13 mars 2022	Jeux Paralympiques d'hiver Beijing 2022	
Juillet 2022	Premier projet discuté avec le Conseil d'administration de l'IPC et approuvé par celui-ci.	
D'août à décembre 2022	Phase 2 de la consultation - nouveau projet distribué aux membres de l'IPC. Tous les retours seront publiés sur le site web de l'IPC <u>sans</u> être anonymisés.	
Janvier 2023 à mai 2023	Phase 2 : analyse du retour d'information et rédaction.	
Juin 2023	Deuxième projet discuté avec le Conseil d'administration de l'IPC et approuvé par celui-ci.	
De juillet à octobre 2023	Phase 3 de la consultation - nouveau projet distribué aux membres de l'IPC. Tous les retours seront publiés sur le site web de l'IPC <u>sans</u> être anonymisés.	
Novembre 2023 à février 2024	Phase 3 : analyse du retour d'information et rédaction.	
Mars 2024	Discussion et approbation du projet final par le Conseil d'administration de l'IPC.	
Avril / mai 2024 (date à confirmer)	Projet final approuvé à l'Assemblée Générale de l'IPC.	
Mars - mai 2024	Élaboration de règles types.	
Juin 2024	Publication des documents finaux (y compris les règles types pour les FI).	
Du 28 août au 8 septembre 2024	Jeux Paralympiques d'été Paris 2024	

Tableau 1. Processus d'examen des codes - Calendrier prévu			
Date	Événement		
1er janvier 2025 (date à confirmer)	Le nouveau Code et les nouvelles Normes internationales entrent en vigueur pour les sports d'été (sous réserve de consultation avec les membres de l'IPC).		
2025	Assemblée générale de l'IPC (AG élective).		
Du 6 au 15 mars 2026	Jeux Paralympiques d'hiver Milano- Cortina 2026		
1er juillet 2026 (date à confirmer)	Le nouveau Code et les nouvelles Normes internationales entrent en vigueur pour les sports d'hiver (après les Jeux Paralympiques d'hiver de 2026, et pour le début de la saison d'hiver suivante) (sous réserve de consultation des membres de l'IPC).		

- 4. Le processus ci-dessus comprendra également :
 - Sollicitation des retours du conseil des athlètes, de la commission médicale, du groupe de travail sur la science et la recherche, de la commission d'appel de la classification, des classificateurs, des experts en droits de l'homme et d'autres experts appropriés;
 - Présentations possibles lors de l'Assemblée Générale de 2021 et de la réunion des membres de 2022;
 - Réunions/appels des membres tout au long des phases de consultation
 et
 - Séances de formation, notamment au courant de l'année 2024.
- 5. Il est important de noter que l'actuel Code de classification des athlètes 2015 de l'IPC et les Normes internationales qui l'accompagnent restent en place jusqu'à la date de mise en œuvre du nouveau Code, qui reste à confirmer.

ÉQUIPE DE REDACTION DU CODE ET SOUS-GROUPES DE SOUTIEN

- 6. Le rôle de l'équipe de rédaction du Code sera de recevoir et d'analyser les commentaires des parties prenantes, et de déterminer la meilleure façon d'intégrer ces commentaires dans les projets de travail du nouveau Code. Dans la mesure du possible, l'équipe de rédaction du Code cherchera à obtenir un consensus. Toutefois, en l'absence de consensus, le Conseil d'administration de l'IPC décidera quels points de vue divergents des parties prenantes devront être intégrés. Le projet final devra ensuite être approuvé par les membres de l'IPC lors d'une Assemblée Générale.
- 7. L'équipe de rédaction du Code sera soutenue dans son travail par l'ensemble de la commission de classification de l'IPC. En particulier, la commission de classification de l'IPC contribuera à l'examen et à l'analyse des commentaires des parties prenantes, et apportera sa contribution aux nouvelles versions du Code et des documents connexes. Grâce à son expertise et à ses connaissances approfondies dans le domaine de la classification, ainsi qu'à son expérience antérieure de la révision du Code, la commission de classification de l'IPC jouera un rôle clé dans la conduite du processus et la formulation de recommandations à l'encontre de l'équipe de rédaction du Code et du Conseil d'administration de l'IPC.
- 8. La figure 1 illustre le processus de révision du Code et des normes internationales, depuis le lancement du processus de consultation jusqu'à l'examen et la discussion des retours, la préparation d'un nouveau projet et sa présentation au Conseil d'administration de l'IPC et aux membres.
 - Figure 1. Diagramme du processus d'examen du Code et des normes internationales.



- 9. La composition de l'équipe de rédaction du code comprend des représentants clés des membres de l'IPC et du domaine de la classification. Dans la mesure du possible, son rôle consistera également à communiquer avec les membres de l'IPC et, ce faisant, à les informer sur le processus et les domaines qui font l'objet d'une révision, à recueillir leurs commentaires et à transmettre les enseignements tirés.
- 10. L'équipe de rédaction du code sera composée comme suit :

Position	Rôle	Nom(s)
Président	Diriger le groupe en tant	Scott Field
	qu'individu indépendant, et	
	diriger les présentations à	
	l'Assemblée Générale, aux	
	membres, au Conseil	
	d'administration de l'IPC, etc.	
Vice-Président	Soutenir et assister le président	Anne Hart
	dans son rôle.	
Représentant du	Représenter le Conseil	Luca Pancalli
Conseil	d'administration de l'IPC et	
d'administration	assurer la liaison entre le conseil	
de l'IPC	et l'équipe de rédaction du Code.	
Représentant de	Représenter le Conseil	Jan Burns
la commission	d'administration de l'IPC et	
de classification	assurer la liaison entre le conseil	
de l'IPC	et l'équipe de rédaction du Code.	

Deux représentants des athlètes	Porter la voix des athlètes dans le groupe.	1 – Martina Caironi 2 – Jens Sauerbier
	Le premier est nommé par le conseil des athlètes. Le deuxième par le biais d'un processus de sélection.	
Représentant des FI	Tirer parti de l'expérience et apporter au groupe la perspective des FI.	Tom Dielen
Deux représentants des CNP	Tirer parti de l'expérience et apporter une perspective nationale au groupe.	1 - Leila Marques Mota
Représentant des IOSD	Tirer parti de l'expérience et apporter la perspective « IOSD » au groupe.	2 - Hilary Beeton Rudi Van den Abbeele
Représentant du classificateur	Tirer parti de l'expérience et apporter une perspective de classificateur au groupe.	Fatima Fernandes
Chef dessinateur	Responsable de la rédaction formelle des documents.	Jonathan Taylor QC
Membre de droit Membre de droit	Chef de la classification de l'IPC Conseillère juridique de l'IPC.	Tea Cisic Liz Riley

11. L'équipe de rédaction du Code sera également soutenue par plusieurs sous-groupes, qui dirigeront la rédaction des divers documents de soutien. Des membres ad hoc peuvent être ajoutés à ces groupes pour traiter de domaines spécifiques, tels que des experts médicaux en matière de handicap intellectuel, de handicap visuel et de handicap physique, des experts en sciences du sport, ou d'autres experts jugés appropriés par l'équipe de rédaction du Code et les sous-groupes.

Note : Il est envisagé que les Normes internationales pour l'évaluation des athlètes, des protestations et des appels soient traités par l'équipe de rédaction du Code.

Norme internationale pour les handicaps éligibles :

- Jürgen Schwittai / Moran Samuel, leaders
- Sean Tweedy

- Iain Gowans
- Peter Derksen
- Jan Burns
- Viola Altman

Norme internationale pour le personnel et la formation des classificateurs :

- Jenni Cole, leader
- Pablo Perez
- Erin Popovich / Jürgen Schwittai
- Raul Reina
- Sharyn Gregory

Norme internationale pour la protection des données de classification :

- Daniel Cooper, leader
- Graham Arthur
- Catherine Ure
- Fatima Fernandes
- 12. Il y aura un groupe de pilotage interne à l'IPC pour soutenir le processus de révision, comprenant les départements suivants :
 - Classification
 - Juridique
 - Communications
 - Engagement des membres
 - Engagement des athlètes
 - Bureau du président
 - Informatique

CLASSIFICATION ET AVENIR

13. La classification est un domaine unique, en constante évolution, de sorte que le maintien d'un système de classification efficace nécessite une approche proactive. Faire progresser la classification est d'une importance capitale pour le développement continu du Mouvement Paralympique. Il s'ensuit que la classification sera toujours une préoccupation majeure pour l'IPC et que relever les défis à long terme est une priorité officielle de l'actuel plan stratégique de l'IPC. En outre, l'IPC s'engage à revoir régulièrement ses politiques afin de rester une organisation solide et adaptée à ses besoins. L'approche du Code de classification des athlètes de l'IPC n'est pas différente. Il est approprié et nécessaire que le Code soit révisé

- régulièrement, de sorte que, avec la croissance et le développement du Mouvement Paralympique, il reste lui aussi à jour et efficace.
- 14. Ce processus de révision du Code de classification des athlètes de l'IPC 2015 est donc le produit d'une stratégie organisationnelle novatrice et de l'exigence permanente d'une approche proactive de la classification. Il est juste de réviser le Code maintenant, et il sera juste de le réviser à nouveau à l'avenir. La technologie, les méthodes de formation et les innovations médicales continuent de se développer à grande vitesse. Par conséquent, l'approche de la classification doit également continuer à évoluer. Le lancement du processus de révision du Code de classification des athlètes de l'IPC 2015 offre une occasion passionnante d'atteindre ces objectifs dans le cadre du maintien d'une stratégie de long terme réussie en matière de classification.